

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Charlemagne

RENTREE du 12 au 15 MAI

Ecole

Voici les modalités de retour à l'école concernant **la première semaine**, à destination des seuls **élèves de CP et de CM2**, ainsi qu'aux familles bénéficiant de l'**accueil prioritaire** (cf liste en fin de document). Chaque famille désireuse de bénéficier de cette priorité devra se faire connaître auprès du directeur le plus vite possible afin de mettre à jour les prévisions.

Afin de respecter le protocole sanitaire, les groupes classes seront limités à moins de 15 enfants, les accueils et les sorties échelonnés. Les parents ne pourront plus rentrer dans l'école. Deux zones d'attente sur le parvis seront matérialisées au sol.

L'accueil des élèves se fera directement en classe par l'enseignant qui s'assurera du lavage des mains.

Les récréations seront échelonnées pour ne pas brassier tous les niveaux. Durant les pauses il n'y aura aucun jeu en commun ni contact entre enfant. Les objets et jeux à échanger seront interdits : pas de billes, pas de cartes, pas de balles, pas de cerceaux, etc. Chaque enfant pourra apporter un livre ou un cahier de dessin ou un jeu personnel qu'il ne prêtera pas.

Les services périscolaires seront en place, cantine et garderie du soir aux horaires habituels. Des repas froids dans la salle de restauration sont prévus pour cette première semaine.

HORAIRES

Accueil : CP → **8h20-8h30** par les deux portes accessible depuis le parvis.
13h20-13h30

CM2 → **8h30-8h40** par les deux portes accessibles depuis le parvis.
13h30-13h40

Sortie : CP → **11h30 et 16h30** par les deux portes
CM2 **11h40 et 16h40** par les deux portes

Concernant les élèves rentrant à la maison, nous ne pourrons plus les garder dans le sas de sortie jusqu'à l'arrivée des adultes, nous devrons les faire sortir sur le parvis pour respecter le périmètre du mètre individuel. Il est donc très important de respecter les horaires.

REGLES SANITAIRES

Les adultes seront masqués durant les phases d'accueil (entrées et sorties). Les enfants n'en seront pas équipés sauf symptômes constatés en classe. Durant les phases d'enseignement, les distances de sécurité seront respectées afin de se passer de l'usage des masques. Chaque enfant devra avoir l'ensemble de son matériel, aucun outil commun ni prêt de matériel ne peut être autorisé.

Chaque matin les familles devront s'assurer de l'absence de symptômes, si une fièvre ($37,8^{\circ}\text{C}$ ou plus) ou une toux était détectée, l'enfant ne pourra pas se rendre à l'école. En cas de symptômes déclarés en classe, le directeur prévient les parents, isole l'enfant et le remet dès que possible à la famille.

Durant la classe, chaque enfant se lavera les mains plusieurs fois par demi-journée, et après chaque événement à risque (éternuement, toux, etc.). Le savon sera privilégié, mais un flacon de gel et des lingettes seront à disposition.

Durant le temps périscolaire, les mêmes règles devront s'appliquer, y compris pour la salle de restauration. Les plateaux repas seront donc apportés sur les tables, les enfants ne pourront pas se déplacer.

Si une pathologie à risque (anciens PAI, asthme, infection respiratoire, etc.) est connue, avant toute reprise, une prise de conseil auprès du médecin scolaire ou du médecin traitant est judicieux, tout en avertissant l'équipe enseignante.

SUIVI SCOLAIRE A DISTANCE

Dans la mesure du possible, le suivi à distance pour les élèves restant à la maison se poursuivra, sous une forme plus synthétique. En effet, comme l'ensemble de l'équipe enseignante sera à temps plein dans les classes à partir du 18 mai, le temps passé à construire les apprentissages et à alimenter le blog se rajoute de fait à la journée, ce qui peut se concevoir pour un cours simple, plus difficilement pour un cours double.

En cas de besoin, chaque famille peut s'inscrire gratuitement à l'offre du CNED en lien ci-dessous : <https://www.cned.fr/maclassealamaison/>

RENTREE DEUXIEME SEMAINE

A partir du lundi 18 mai, nous proposerons un accueil de toutes les classes. Là encore, deux groupes pour chaque classe seront proposés en alternance sur deux jours par semaine. Les modalités définitives seront déposées sur le site de l'école à partir de mardi 12.

RÉPARTITION ÉLÈVES

Chaque élève a été intégré à un groupe, même les enfants annoncés absents.

Pour rappel, l'accueil se fait sur le volontariat, chaque famille est maître de sa décision d'envoyer son enfant à l'école ou de le faire travailler à la maison. Tout changement de décision est possible, il suffit de respecter le planning des groupes et de prévenir l'enseignant.

Liste des personnels prioritaires dits « INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE » bénéficiant de l'accueil de leur(s) enfant(s) à l'école

Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...

Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique si ces personnels sont dépourvus de solution de garde (Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues)

Personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sur présentation d'une attestation de l'autorité préfectorale (le pompiers peuvent faire partie de cette catégorie)

Les policiers, gendarmes, personnels pénitentiaires

Les personnels des pompes funèbres

Les personnels travaillant à la Poste

Tous personnels E.N. retravaillant sur site